

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération  
n° 2008.05.103**

**Convention avec  
OSEO (anciennement  
ANVAR) : demande de  
remboursement du  
solde du compte de la  
ComAGA**

**LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

**Excusé(s) :**

François NEBOUT, Simon DEFORGE, Françoise LAMANT

**Excusé(s) représenté(s) :**

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /  
PARTICIPATION PARTENARIALERapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****CONVENTION AVEC OSEO (ANCIENNEMENT ANVAR) : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU SOLDE DU COMPTE DE LA COMAGA**

Dans le cadre du diagnostic territorial réalisé par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême lors de sa création en 2000, la faiblesse des interventions de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) – nouvellement OSEO - en faveur de l'innovation était apparue de manière flagrante. De ce constat, était ressortie une volonté forte de la délégation régionale de l'ANVAR et de la ComAGA de mettre en place un effort commun de détection et de soutien des projets innovants.

A ce titre, la ComAGA, précurseur en France, avait signé avec l'ANVAR, le 10 janvier 2003, une convention cadre à la fois financière et partenariale, visant à renforcer et abonder les moyens dont disposait l'ANVAR pour soutenir l'innovation sur notre territoire et en particulier :

- les études visant à analyser la faisabilité des projets innovants ;
- le recrutement de collaborateur R&D (recherche et développement) lorsque cette faisabilité en amont était avérée ;
- les missions techniques des apprentis / étudiants dans les entreprises locales.

Pour mener à bien cette mission, la ComAGA avait alors mis à la disposition de l'ANVAR un fonds de 100 000 €.

Cette convention, qui avait fait l'objet d'une reconduction par avenant n°1 du 22 décembre 2005, a permis de soutenir le recrutement de 2 collaborateurs R&D et 3 dossiers d'aides aux projets de jeunes, pour un montant total de 39 517,21 €.

Aujourd'hui, OSEO INNOVATION dispose et développe des outils financiers de soutien aux projets innovants suffisants pour ne pas avoir à solliciter les collectivités locales.

Aussi, en accord avec la direction régionale d'OSEO Poitou-Charentes,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 mai 2008,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter le remboursement du solde du compte ComAGA, soit 60 482,79 €, auprès de la direction régionale d'OSEO Poitou-Charentes.

**D'IMPUTER** la recette au budget principal – article 758 – sous fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**03 juin 2008**

**Affiché le :**

**04 juin 2008**